



APPEL DE DOSSIERS 2022

Date limite: 8 avril



LA VIRÉE DES CRÉATEURS DE VAL-DAVID 2022

Véritable pôle culturel des Laurentides, Val-David accueille de nombreux artistes et artisans aux talents exceptionnels. La Virée des créateurs de Val-David permet d'aller à la rencontre de ceux-ci, de découvrir leurs pratiques uniques et leurs lieux de création.

Dans le cadre de son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le Service loisirs et culture de Val-David en collaboration avec des artistes de Val-David a mis en place une route des arts et des métiers d'arts afin de valoriser le talent et le savoir-faire des créateurs d'ici.

Ce projet pilote qui se déploie sur trois années permet aux artistes et aux artisans professionnels d'accueillir le public à même leur atelier afin de partager leur pratique, de présenter leur travail et de vendre leurs créations uniques tout en offrant aux amateurs d'art une expérience authentique et originale. **La seconde édition de l'événement se déroulera les 29, 30 et 31 juillet et 5, 6, 7 août 2022.**

FONCTIONNEMENT

Pour participer, les artistes et artisans dont l'atelier professionnel est situé sur le territoire de la Municipalité de Val-David doivent soumettre leur dossier avant le **vendredi 8 avril 2022**. Suite à l'examen des dossiers par un comité de sélection, les artistes et artisans seront contactés pour une visite de leur atelier. Nous communiquerons avec les personnes sélectionnées dans la **semaine du 18 avril** afin de confirmer leur participation.

Seuls les artistes et les artisans de Val-David ayant un atelier professionnel, qui sont détenteurs d'un certificat d'occupation émis par la Municipalité ou qui ont une pratique professionnelle située sur le territoire de Val-David peuvent soumettre leur candidature.

Exceptionnellement, un artiste ou un artisan sélectionné qui ne peut pas recevoir le public à son atelier peut se jumeler à un autre participant dont l'atelier se trouve sur le territoire de la Municipalité sous certaines conditions. **Tout jumelage doit être préalablement validé par le Service loisirs et culture** et devra se limiter aux plages horaires de l'événement. Avant de soumettre votre dossier, merci de prendre connaissance des règlements de participation.

DATES IMPORTANTES

- Date limite de dépôt des dossiers: **vendredi 8 avril 2022**
- Visite des ateliers par le comité de sélection: **sur rendez-vous, dans la semaine du 11 avril**
- Sélection finale des dossiers: **semaine du 18 avril**
- Date limite pour acquitter les frais d'adhésion: **29 avril**
- Rencontre de démarrage avec les artistes et les artisans sélectionnés : **dans la semaine du 27 juin**
- Virée des créateurs : **29, 30 et 31 juillet et 5, 6, 7 août 2022** de 10 h à 17 h

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ✓ Avoir un atelier professionnel ou une pratique professionnelle situés sur le territoire de Val-David;
- ✓ Offrir un lieu sécuritaire, accueillant et invitant aux visiteurs tout au long de l'événement;
- ✓ Faire preuve de professionnalisme, assurer le respect et la sécurité des visiteurs;
- ✓ Être présent à son atelier pendant toute la durée de l'événement, soit de **10 h à 17 h le vendredi, samedi et dimanche**. Exceptionnellement, en cas d'absence, il est de la responsabilité de l'artiste ou de l'artisan d'assurer son remplacement pendant les heures d'ouverture de son atelier;
- ✓ Être disposé à investir environ 8 heures d'implication dans l'organisation de l'événement selon les besoins et les aptitudes du participant (promotion, gestion du matériel, communication, mise en place, etc.);
- ✓ Les artistes et artisans sélectionnés par le comité de sélection peuvent accueillir des artistes et artisans invités à leur atelier lors de la Virée des créateurs sous certaines conditions:
 - En informer le comité de sélection préalablement et s'assurer de leur accord;
 - S'assurer que leur production et leur pratique concordent avec les critères de sélection et les disciplines acceptées dans le présent appel de dossiers;
 - Être l'unique personne-ressource en lien avec les organisateurs de la Virée et être entièrement responsable de l'accueil des artistes et artisans invités;
 - La production de l'artiste ou de l'artisan sélectionné doit constituer la majorité des œuvres exposées lors de l'événement, soit 80 % des œuvres présentées.

- ✓ Créer un profil professionnel ou mettre à jour son profil sur le site internet du Répertoire des artisans Val-David;
- ✓ Faire l'installation du panneau d'identification de la Virée des créateurs, distribué par les membres de la Virée en façade de rue à la vue des passants, le vendredi **29 juillet et le retirer à la fin de l'événement au plus tard le lundi 8 août 2022;**

À la suite de l'événement, les artistes et artisans possédant un certificat d'occupation pourront conserver le panneau d'identification, à installer sur la façade de leur atelier uniquement. Si ces derniers mettent fin à leur participation au cours de l'année en cours ou qu'ils n'acquittent pas leurs frais d'inscription l'année suivante, les artistes et artisans devront retourner les panneaux d'identification au comité de gestion du matériel.

ADMISSIBILITÉ

Peuvent participer à la Virée des créateurs de Val-David tous les artistes en art visuel et les artisans des métiers d'art, dont l'atelier professionnel se trouve sur le territoire de Val-David, ayant une production originale, une approche professionnelle de leur technique et de la transformation des matériaux:

- **Artiste créateur en arts visuels:** artiste ayant une production originale et utilisant un mode d'expression visuel (peinture, sculpture, photographie, gravure, etc.);
- **Artisan créateur en métiers d'arts:** artisan utilisant une technique de métier permettant une production originale et des reproductions traditionnelles authentiques (céramique, bois, cuir, peau et fourrure, métaux, papier, pierre, verre, textiles, plastique, ciment, béton, plâtre, matériaux organiques, matériaux décoratifs, etc.).

Les créations présentées doivent avoir été conçues et produites par l'artiste ou l'artisan à plus de 75 %. Aucune pièce usagée n'ayant pas été majoritairement transformée (vêtement, joaillerie ou autre) ne peut être exposée.

Objets exclus :

- Composantes manufacturées et enfilage ou assemblage simple;
- Objets composés en majorité ou en totalité de pièces manufacturées utilisées telles quelles, assemblées simplement sur un support manufacturé, avec un fermoir ou autres mécanismes et éléments également de fabrication industrielle.

Objets acceptables :

- Bijoux réalisés par enfilage ou assemblage sur lesquels une intervention sur la matière a été faite (ex. : collier de perles de céramique ou de verre fabriquées par l'artisan). Les bijoux doivent comporter une proportion majoritaire d'intervention par rapport aux pièces manufacturées ou utilisées sans transformation.

Notes sur les éléments manufacturés :

- L'utilisation des apprêts (fermoirs, tiges, papillons, etc.) est tolérée pourvu qu'ils constituent une proportion minoritaire de la pièce réalisée par l'artisan;
- L'utilisation de bijoux ou d'éléments décoratifs manufacturés n'est tolérée que pour un montage faisant état d'un travail remarquable de composition originale;
- Les chaînes manufacturées ne sont tolérées que si elles accompagnent un bijou créé majoritairement par l'artisan.

FRAIS D'ADHÉSION

Des frais d'adhésion de **65 \$** devront être acquittés suite à la sélection des dossiers et à la visite des ateliers au plus tard le 29 avril. Le paiement sera demandé **uniquement après la confirmation** de votre participation.

- *Vous recevrez une facture payable en ligne, par carte de crédit, avec votre lettre de confirmation.*

Ou

- *Vous pourrez venir payer en personne (chèque, comptant ou carte de débit) au Service loisirs et culture en prenant rendez-vous au préalable. Tél. : 819 324-5678, #4228*

DOSSIER D'EXAMEN

Les dossiers complets doivent être reçus à l'adresse ci-dessous au plus tard le **8 avril 2022** (par courriel, en personne ou par la poste). Seuls les artistes et artisans retenus seront contactés au cours de la semaine du 18 avril 2022.

Le dossier doit comprendre :

- ✓ Cinq (5) photos couleur (gros plan), haute résolution en format numérique d'œuvres et de réalisations récentes. Les photos doivent être libres de droits et de qualité professionnelle. Les photos seront utilisées à des fins de promotion de l'événement uniquement et pourront être recadrées au besoin;
- ✓ Une photo de profil, haute résolution, libre de droits;
- ✓ Votre curriculum vitae, dossier de presse et tout autre document pertinent à l'étude de votre dossier;
- ✓ Le formulaire d'inscription complété (pages 8 et 9).

Envoi des dossiers :

- Par courriel : culture@valdavid.com
- Par la poste : Municipalité du village de Val-David, Virée des ateliers - Service loisirs et culture, 2579 rue de l'Église, Val-David QC J0T 2N0
- En personne en prenant rendez-vous : 2490, rue de l'Église (église porte du côté). Il y a un passe-lettres si le bureau est fermé.

Information et rendez-vous : 819 324-5678, poste 4228

SÉLECTION DES DOSSIERS

Les dossiers des artistes et artisans sont étudiés par un comité de sélection en fonction de la qualité de la démarche artistique, la maîtrise technique, la maturité de la démarche et le savoir-faire, le caractère innovant et l'originalité, la force de l'œuvre, le rayonnement de l'artiste ou de l'artisan, la reconnaissance des pairs et le cheminement professionnel.

Suite à la présélection des dossiers, le comité prendra rendez-vous avec les candidats afin de planifier une visite d'atelier. La visite des ateliers est conditionnelle à l'acceptation des candidatures.

Critères de sélection

- 25 % qualité générale de la démarche artistique et maîtrise technique
- 25 % créativité et originalité de la démarche
- 25 % cheminement professionnel & reconnaissance des pairs
- 25% qualité d'accueil, sécurité et convivialité des ateliers

ANNULATION DU PARTICIPANT

Aucun remboursement ne sera fait après le 29 avril.

COMMENT SE PROCURER UN CERTIFICAT D'OCCUPATION POUR UN ATELIER D'ARTISTE?

Lorsqu'autorisée à la grille des spécifications, l'implantation des ateliers d'artistes et d'artisans doit être conforme aux conditions d'implantation et d'exercice telles que décrites dans le [règlement de zonage 601](#), chapitre 9, section 11 et doit faire l'objet d'un certificat d'occupation en conformité avec le règlement sur les permis et certificats.

Pour faire une demande, le requérant doit contacter le Service de l'urbanisme de la Municipalité et soumettre le formulaire de demande de certificat. Des frais d'étude de 40 \$ s'appliquent.

- **Consultez les conditions d'implantations sur les ateliers d'artistes** (se référer au [règlement 601](#), chapitre 9, section 11 pour tous les détails) :
http://valdavid.com/static/media/uploads/documents/Reglements%20urbanisme/reglement_complet601.pdf
- **Formulaire de demande, certificat d'occupation** :
<http://www.valdavid.com/static/media/uploads/documents/Urbanisme/urb-017-r11-occupationusage.pdf>

INFORMATION

Katherine Jarno, responsable des activités culturelles Municipalité de Val-David
Tél. 819 324-5678, poste 4243
culture@valdavid.com

FORMULAIRE

VIRÉE DES CRÉATEURS DE VAL-DAVID 2022

INFORMATION PERSONNELLE

Nom	
Prénom	
Métier d'art Veuillez spécifier votre pratique (joaillerie, ébénisterie, etc.)	
Artiste en art visuel Veuillez spécifier votre pratique (peintre, sculpteur, etc.)	
Adresse du domicile et code postal	
Adresse de votre atelier, si différente de votre adresse de domicile	
Téléphone	
Site internet ou média sociaux	
Adresse courriel	
Possédez-vous un certificat d'occupation pour votre atelier	

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

Je joins mon curriculum vitæ, dossier de presse et tout autre document pertinent pour l'étude de mon dossier.

Je joins 5 photos de mes œuvres ainsi que la description de celles-ci.

PROFIL DE L'ARTISTE OU DE L'ARTISAN

Je suis un artiste créateur en ...* Veuillez cocher une des cases suivantes :

- Art visuel Métier d'art

DESCRIPTION DE VOTRE PRATIQUE ET DE VOTRE DÉMARCHE ARTISTIQUE

[Décrivez brièvement votre pratique, vos techniques en moins de 100 mots, nous utiliserons notamment cette description pour faire la promotion de votre parcours]

DESCRIPTION DES TECHNIQUES UTILISÉES

[Démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots]

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS VOTRE PRATIQUE

EXPÉRIENCE, FORMATION & PERFECTIONNEMENT

[Décrivez votre parcours, votre démarche, expérience, formation, perfectionnement en moins de 100 mots]